



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la protection sociale

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION
ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

Sous-direction des affaires financières

Bureau des études et synthèses financières relatives aux activités de soins (F1)
Bureau du financement de l'hospitalisation
publique et des activités spécifiques de soins
pour les personnes âgées (F2)

Personnes chargées du dossier :
Véronique SAUVADET (F1)

Téléphone : 01 40 56 53 10 (F1)

E-mail : veronique.sauvadet@sante.gouv.fr



Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation

SIRET n° 180 092 298 00017 – code APE : 751A

65, boulevard Marius Vivier Merle
69482 LYON CEDEX 03

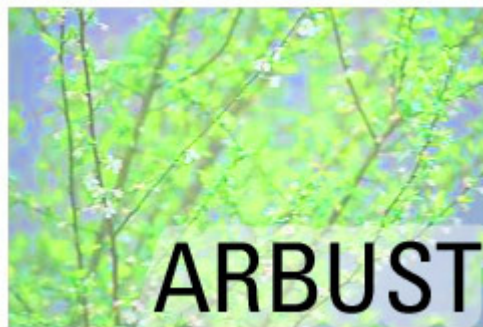
Téléphone : 04 37 69 71 20

Télécopie : 04 37 69 71 21

Support technique :

Téléphone : 04 37 69 71 27

Courriel: support@atih.sante.fr



ARBUST

(Aide à la Régulation des **BU**dgets de **SanTé**)

Sommaire

Modifications pour ARBUST 2007

<i>I. Intégration des USLD</i>	3
<i>II. Les transferts</i>	3
<i>III. Mesures nouvelles et libellés</i>	7
<i>IV. Comparaison circulaires/ARBUST</i>	8

Notice détaillée ARBUST 2007

<i>I. Généralités</i>	10
1. Principe général :	10
2. Organigramme d'ARBUST	10
<i>II. L'activité</i>	12
<i>III. Les dotations</i>	14
1. L'ajustement des bases	14
2. Les mesures nouvelles	14
3. Les transferts	18
4. Les tableaux de synthèse	18
<i>IV. Les fiches de synthèse</i>	20
1. Fiche de synthèse bilan de campagne	20
2. Fiche de synthèse établissement	20
3. Fiche régionale	21
<i>V. Installation d'ARBUST</i>	22
1. Environnement requis	22
2. Lancement du programme d'installation d'ARBUST 2005 V1	22

Présentation ARBUST 2007

ARBUST est l'outil de suivi de la réalisation de la campagne budgétaire.

Plusieurs modifications ont été apportées à l'outil afin de le rendre plus facile d'utilisation compte tenu du niveau de détail demandé.

Le présent document présente les modifications apportées à l'applicatif pour la campagne 2007. Ce document est complété par une annexe composée d'une notice d'utilisation détaillée de l'outil.

Les principales modifications apportées pour 2007 sont les suivantes :

- l'intégration des établissements USLD
- le mode de saisie des transferts
- le suivi des mesures nouvelles
- la comparaison, par enveloppe, des éléments déclarés dans ARBUST et de ceux inscrits dans les circulaires budgétaires

I. Intégration des USLD

L'ensemble des établissements USLD qui reçoivent une dotation de soins sanitaire a été intégré à l'applicatif sur la base des éléments que vous nous avez déclarés lors de la validation des listes.

Ces établissements se gèrent dans l'applicatif de la même manière que les établissements hors T2A. Le rajout de ces établissements a donc nécessité la création de trois nouveaux onglets :

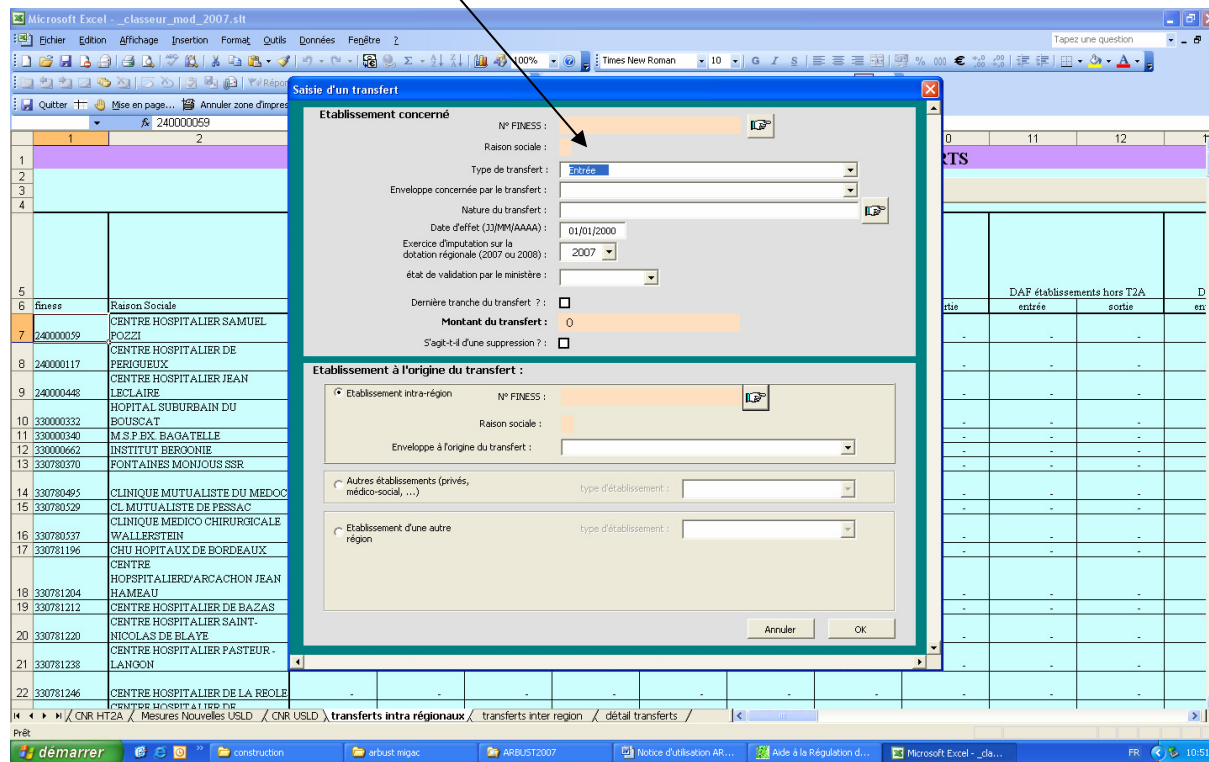
- Etbts USLD : onglet récapitulatif par établissement des dotations de soins (base, mesures nouvelles reconductibles, mesures nouvelles non reconductibles, transfert). Cet onglet est directement alimenté à partir des éléments saisis dans les onglets annexes.
- Mesures nouvelles USLD : onglet récapitulatif des mesures nouvelles allouées à titre reconductible par établissement. Cet onglet, comme pour les autres établissements présents dans ARBUST (établissements TAA et HTAA), nécessite d'avoir configuré l'outil au préalable. Les mesures nouvelles reconductibles concernant ces établissements proposées dans l'outil sont les suivantes :
 - Mesure nouvelle dans le cadre d'un conventionnement (hors effet mécanique)
 - Effet Mécanique
 - Mesures salariales
 - Hausses charges variables (dont effet prix)
 - Etc.
- CNR USLD : onglet récapitulatif des mesures nouvelles allouées à titre non reconductible par établissement en distinguant les non reconductibles nationaux et les non reconductibles régionaux. Le libellé « canicule » correspond aux crédits non reconductibles nationaux alloués aux établissements USLD.

II. Les transferts

Sur ce poste, compte tenu des difficultés de saisie remontées sur l'outil en 2006, la saisie des transferts a été complètement revue pour 2007. Les trois onglets relatifs aux transferts (transferts intra régionaux, transferts inter région, détail transfert) s'alimentent automatiquement à partir des éléments saisis dans une fenêtre d'informations.

Pour saisir un transfert, il suffit de cliquer sur le bouton « Saisir un transfert », dans l'un des trois onglets.

1. Premier Cas : le transfert que vous voulez saisir sur un établissement vient abonder une de ses dotations. Il s'agit d'une entrée



Il convient de renseigner les informations suivantes.

Etablissement concerné

- finess de l'établissement (choix parmi la liste des établissements présents dans ARBUST) pour lequel le transfert va abonder une de ses dotations
- type de transfert : entrée
- enveloppe concernée par le transfert : DAC / MIGAC / SSR / PSY / DAF établissements HT2A / Dotations de soins USLD
- Nature du transfert : l'outil vous propose comme nature de transfert :
 - Transfert d'activité
 - Ecoles
 - Sincérité des comptes
 - Transfert de personnel
 - Réforme tarification – convention tripartite

Il vous est également possible de saisir votre propre libellé

- Date d'effet du transfert
- Exercice d'imputation sur la dotation régionale (2007/2008) : prend la valeur 2008 quand le transfert est réalisé sur l'établissement mais n'a pas donné lieu à de modifications de vos enveloppes régionales
- Etat de validation par le ministère : sans objet / validé / en attente
- Dernière tranche du transfert : à cocher lorsqu'il s'agit de la dernière tranche du transfert
- Montant du transfert

Informations pour l'établissement concerné par le transfert

**PERMET
de GERER
les
ERREURS
de SAISIE**

- **S'agit-il d'une suppression** : permet de gérer les erreurs de saisie. Lorsque vous avez saisi à tort un transfert (ou un transfert avec une erreur) l'appli ne permet pas de le supprimer. En revanche, il convient de ressaisir les mêmes informations que celles du transfert erroné et de cocher cet item. Dans ce cas, l'appli enregistre de lui-même les montants négatifs. L'onglet « détail transfert » présente deux lignes pour le même transfert mais l'une d'elle sera signalée comme « erronée ».

Etablissement à l'origine du transfert

Informations pour l'établissement à l'origine du transfert

- Etablissement Intra région : L'établissement à l'origine du transfert est un établissement de votre région présente dans ARBUST (établissement TAA / hors TAA / USLD). Il convient de choisir le finess concerné dans la liste fermée proposée et de renseigner l'enveloppe de l'établissement à l'origine du transfert (DAC / MIGAC / SSR / PSY / DAF HTAA / Dotation de soins USLD)
- Etablissement Intra région mais non présents dans ARBUST : élément à cocher dans le cas où l'établissement à l'origine du transfert est un établissement de votre région extérieur aux établissements d'ARBUST. Il convient également de renseigner le type de l'établissement à l'origine du transfert : OQN / PA / Soins de ville / PH CNSA / Objectifs spécifiques (addicto) / Autre
- Etablissement d'une autre région : élément à cocher dans le cas d'un transfert inter région. Il convient de préciser le type d'établissement à l'origine du transfert : TAA / HTAA / USLD / OQN / PA / Soins de ville / PH CNSA / Objectifs spécifiques (addicto) / Autre

2. Deuxième Cas : le transfert que vous voulez saisir sur un établissement vient diminuer une de ses dotations. Il s'agit d'une Sortie

Il convient de renseigner les informations suivantes.

Etablissement concerné

Informations pour l'établissement concerné par le transfert

- finess de l'établissement (choix parmi la liste des établissements présents dans ARBUST) pour lequel le transfert va abonder une de ses dotations
- type de transfert : sortie
- enveloppe concernée par le transfert : DAC / MIGAC / SSR / PSY / DAF établissements HT2A / Dotations de soins USLD
- Nature du transfert : l'outil vous propose comme nature de transfert :
 - Transfert d'activité
 - Ecoles
 - Sincérité des comptes
 - Transfert de personnel
 - Réforme tarification – convention tripartite

Il vous est également possible de saisir votre propre libellé

- Date d'effet du transfert
- Exercice d'imputation sur la dotation régionale (2007/2008) : prend la valeur 2008 quand le transfert est réalisé sur l'établissement mais n'a pas donné lieu à de modifications de vos enveloppes régionales
- Etat de validation par le ministère : sans objet / validé / en attente
- Dernière tranche du transfert : à cocher lorsqu'il s'agit de la dernière tranche du transfert
- Montant du transfert

- **S'agit-il d'une suppression** : permet de gérer les erreurs de saisie. Lorsque vous avez saisi à tort un transfert (ou un transfert avec une erreur) l'applicatif ne permet pas de le supprimer. En revanche, il convient de resaisir les mêmes informations que celles du transfert erroné et de cocher cet item. Dans ce cas, l'applicatif enregistre de lui-même les montants négatifs. L'onglet « détail transfert » présente deux lignes pour le même transfert mais l'une d'elle sera signalée comme « erronée ».

PERMET de GERER les ERREURS de SAISIE

Etablissement destinataire du transfert

Informations pour l'établissement destinataire du transfert

- Etablissement Intra région : L'établissement destinataire du transfert est un établissement de votre région présente dans ARBUST (établissement TAA / hors TAA / USLD). Il convient de choisir le finess concerné dans la liste fermée proposée et de renseigner l'enveloppe de l'établissement destinatrice du transfert (DAC / MIGAC / SSR / PSY / DAF HTAA / Dotation de soins USLD)
- Etablissement Intra région mais non présents dans ARBUST : élément à cocher dans le cas où l'établissement destinataire du transfert est un établissement de votre région extérieur aux établissements d'ARBUST. Il convient également de renseigner le type de l'établissement destinataire du transfert : OQN / PA / Soins de ville / PH CNSA / Objectifs spécifiques (addicto) / Autre
- Etablissement d'une autre région : élément à cocher dans le cas d'un transfert inter région. Il convient de préciser le type d'établissement destinataire du transfert : TAA / HTAA / USLD / OQN / PA / Soins de ville / PH CNSA / Objectifs spécifiques (addicto). Deux autres informations doivent également être renseignées. Il s'agit de la région destinatrice du transfert et de l'enveloppe de la région qui sera concernée par le transfert (DAC / MIGAC / SSR / PSY / DAF HTAA / dotations de soins/ Autres) / Autre

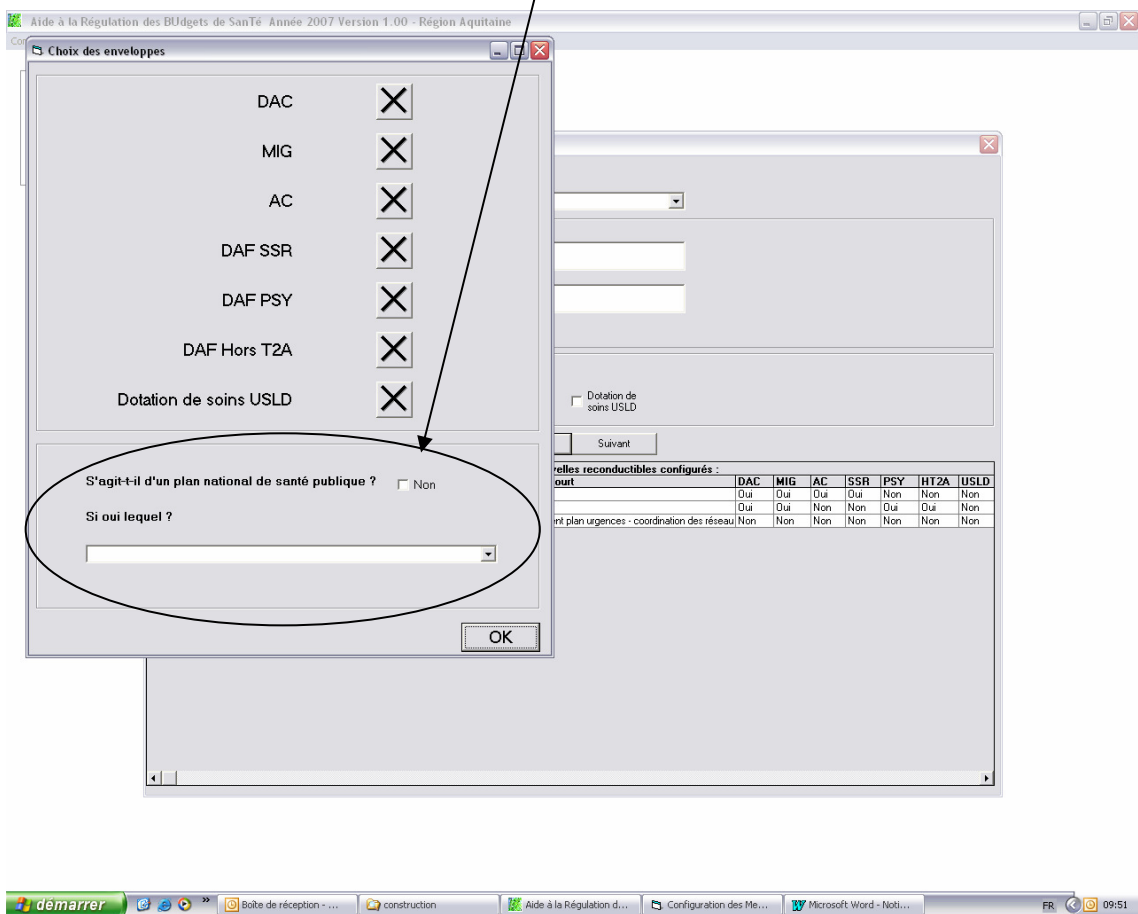
III. Mesures nouvelles et libellés

Les listes de mesures nouvelles reductibles et non reductibles proposées concernent à la fois les établissements TAA, hors TAA et USLD.

S'agissant des mesures nouvelles reductibles relatives aux plans nationaux de santé publique, les libellés proposés permettent de réaliser un suivi de l'allocation des ressources relative à ces plans.

Il vous est demandé d'utiliser obligatoirement ces libellés pour les mesures allouées sur ces plans de santé.

Dans le cas où vous saisissez votre propre libellé, il convient de renseigner, outre les enveloppes d'affectation de cette mesure, s'il s'agit d'un plan de santé publique et si oui, lequel.



Les libellés des plans pour lesquels il convient de suivre obligatoirement les crédits dès lors qu'ils ont été alloués sont les suivants :

- Plan Périnatalité
- Plan Urgences - Renforcement de l'aval des urgences
- Complément Urgences - Régulation des SAMU
- Complément Urgences - Autres Mesures
- Plan santé mentale
- Plan Maladies rares
- Plan solidarité grand âge Equipes Mobiles
- Plan solidarité grand âge - Autres Mesures
- Plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

- Plan addictologie Equipes de liaison
- Plan addictologie - Autres Mesures
- Santé des personnes détenues
- Plan EVC
- Plan cancer - Autres mesures
- Plan Cancer - Soins palliatifs

IV. Comparaison circulaires/ARBUST

Un onglet supplémentaire est intégré à ARBUST. Il permet de comparer les éléments saisis dans l'applicatif de ceux inscrits dans les circulaires budgétaires.

BILAN DE CAMPAGNE	
total des dotations	1 523 652 339
dont DAC	607 148 390
dont DAF	632 805 800
dont MIGAC	237 027 690
dont Dotation de soins USLD	46 670 459

Données inscrites dans ARBUST	
Base	-
Mesures nouvelles allouées à titre reductibles	-
Transferts	-
Mesures nouvelles allouées à titre non reductibles	-
total	-

Ecart avec la dotation régionale	1 523 652 339,00
sous ou sur consommation globale	-
MIGAC privées	-
transferts	-
Ecart après ajustement	1 523 652 339,00

Les informations relatives aux circulaires budgétaires sont directement présentes dans l'outil. Elles feront l'objet d'une mise à jour dès la parution d'une nouvelle circulaire budgétaire (de façon similaire à la mise à jour opérée sur les libellés des mesures nouvelles reductibles et non reductibles). Un tableau récapitule les informations saisis dans ARBUST. Un écart est calculé de manière globale.

Il vous est demandé, pour chaque transmission de l'outil, de catégoriser cet écart selon les types suivants :

- sur ou sous consommation globale
- MIGAC privées

- Transferts

Dans le cas où tout ou une partie de l'écart ne s'expliquerait pas selon les trois catégories précédentes, il vous est demandé, dans le mail accompagnant l'outil, d'explicitier le reliquat.

Notice détaillée d'utilisation ARBUST 2007

Cette notice décrit les différents onglets présents dans l'outil ARBUST, permettant le reporting de la campagne budgétaire 2007, pour les établissements antérieurement financés par dotation globale.

L'ensemble des délégations allouées dans le cadre de la première circulaire budgétaire devront être transmises au plus tard le **vendredi 8 juin 2007** par courrier électronique aux adresses suivantes : arbust@atih.sante.fr , veronique.sauvadet@sante.gouv.fr.

Après chaque circulaire, les délégations accordées aux établissements devront être renseignées dans l'outil et transmises aux mêmes adresses **au plus tard un mois après la date de parution des circulaires**.

ARBUST est l'outil de suivi de la réalisation de la campagne budgétaire.

Plusieurs modifications ont été apportées à l'outil afin de le rendre plus facile d'utilisation compte tenu du niveau de détail demandé.

I. Généralités

1. Principe général :

L'outil présente tous les établissements de votre région, antérieurement sous dotation globale. Ils sont répartis entre :

- les établissements soumis à la T2A en 2007 ;
- les autres établissements (établissements hors champ) dont le financement est assuré uniquement par la dotation annuelle de financement (DAF) ;
- les établissements USLD recevant une dotation « forfait de soins ».

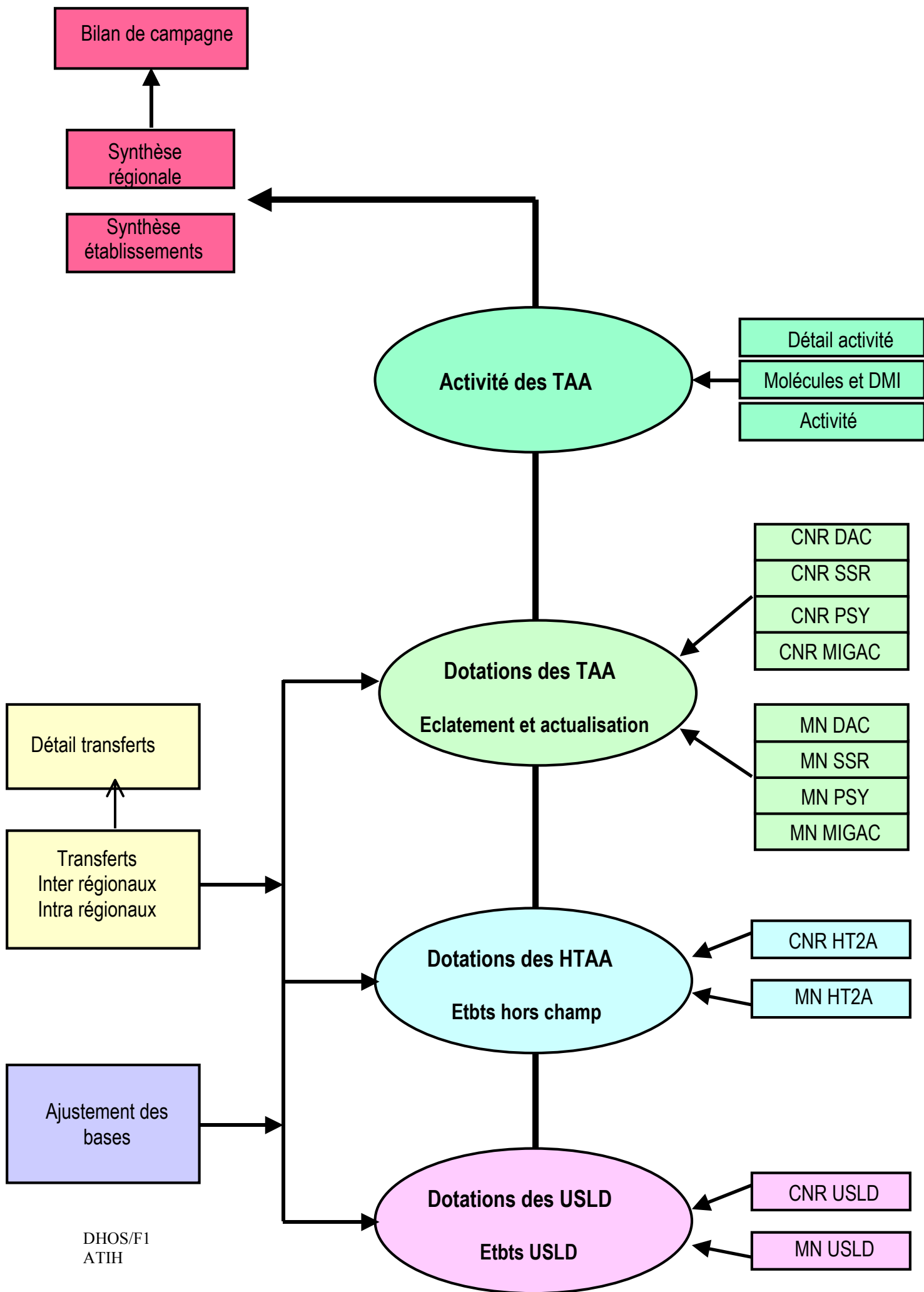
La plupart des onglets de l'outil concerne les dotations des établissements soumis à la T2A (données d'activité, répartition des mesures nouvelles entre les différentes sous-enveloppes -DAC, MIGAC et DAF-).

Quelques onglets sont communs à l'ensemble des établissements (transferts intra, inter-régionaux, détail transferts).

Les mesures nouvelles accordées aux établissements financés intégralement en DAF sont traitées dans un onglet spécifique.

Les mesures nouvelles accordées aux établissements USLD sont traitées dans un onglet spécifique.

2. Organigramme d'ARBUST



Quelles données ont été inscrites dans l'outil ?

Pour 2007, ARBUST n'a pas été initialisé. L'onglet « ajustement des bases » contient juste par établissement une colonne « base » qu'il convient de saisir.

Cet onglet doit donc contenir les bases des établissements telles qu'elles leur ont été notifiées. Les montants inscrits incluent par conséquent le débasage opéré sur la Dac suite au passage à 100% des 5 GHS de chirurgie ambulatoire.

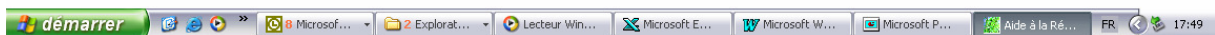
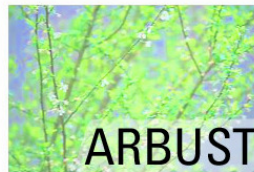
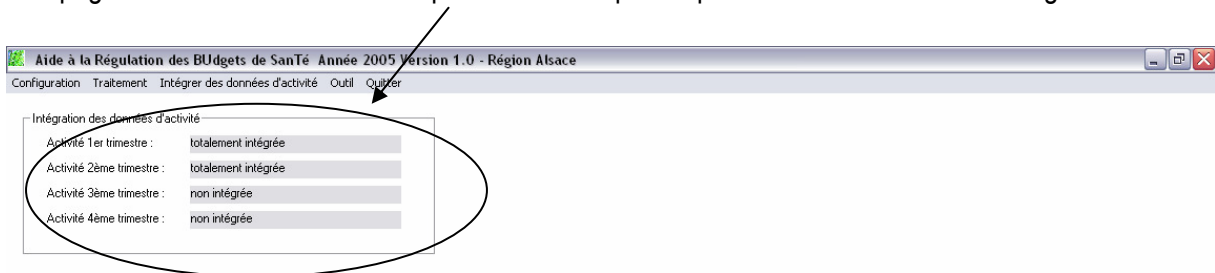
II. L'activité

ARBUST permet l'importation directe des données issues de MAT2A STC ou de MAT2A.

Vous pouvez ainsi suivre, chaque trimestre, l'impact de la valorisation de ces données pour l'établissement.

Bien que l'activité remonte à compter du mois d'avril mensuellement, la version initiale d'ARBUST propose encore de ne réaliser que des importations trimestrielles. Une mise à jour pourra être envisagée, si besoin, pour permettre à l'applicatif de gérer des importations mensuelles.

La page d'accueil d'ARBUST vous permet de voir quelles périodes d'activité ont été intégrées.



L'intégration se fait à partir du menu « Intégrer des données d'activité ».

Quels fichiers issus de MAT2A STC et de MAT2A doivent être importés ?

Plusieurs fichiers correspondant à l'activité MCO et à l'activité HAD doivent être téléchargés sur la plateforme e-PMSI.

Pour le MCO, il y a 2 fichiers à télécharger, un correspondant à l'activité avant STC (suppression du taux de conversion), et l'autre après STC. Ces fichiers se récupèrent en cliquant sur le lien :

[Synthèse de l'activité des établissements] pour le trimestre et l'année souhaités, se situant sur la page :

- Accueil > Application > MAT2A > MAT2A MCO DGF pour MAT2A
- Accueil > Application > MAT2A STC > MAT2A STC MCO DGF pour MAT2A STC.

Pour l'HAD, le fichier se récupère en cliquant sur le lien :

[Synthèse de l'activité des établissements] pour le trimestre et l'année souhaités, se situant sur la page :

Accueil > Application > MAT2A > MAT2A MCO HAD

Attention, les fichiers téléchargés portent tous le même nom. Il convient donc de les renommer au moment de l'enregistrement sur le disque. De plus, **dans cette version d'ARBUST, seul les mois correspondant à un trimestre peuvent être téléchargés (M3, M6, M9 et M12).**

Les données d'activité peuvent être intégrées autant de fois qu'on le désire. Les nouvelles données écrasent les données existantes pour le trimestre considéré. Cela permet de suivre l'évolution de l'activité au fur et à mesure des remontées des établissements sans attendre d'avoir les données de l'ensemble de la région.

L'importation permet le remplissage automatique du premier onglet nommé :

- **détail Activité** : Pour chaque établissement est présenté le détail des données d'activité renseigné et validé dans e-pmsi. Les données inscrites pour chaque période (1^{er} trimestre, 1^{er} semestre, 9 1ers mois et année entière) sont valorisées aux tarifs nationaux, après application du coefficient géographique. Les premières colonnes détaillent la valorisation des activités réalisées en hospitalisation (GHS et ensemble des suppléments), les colonnes suivantes concernent l'activité externe. La dernière colonne indique la valorisation en dépenses assurance maladie de toute l'activité présentée dans les colonnes précédentes.
- **Molécules Onéreuses et DMI** : Cet onglet est également lié aux fichiers extraits de la plate-forme e-pmsi. Il reprend, pour chacune des périodes, le montant cumulé de la valorisation des dépenses de molécules onéreuses (MCO et HAD) et des dispositifs médicaux implantables inscrits sur les « listes T2A », après application du coefficient géographique.
- **Activité** : Sur les 2 précédents onglets, les données valorisées pour chaque période correspondent au montant cumulé de l'activité déclarée depuis le 1^{er} janvier. Mais seul l'écart entre le montant total et le montant valorisé aux périodes précédentes doit être versé à l'établissement, à chaque période. C'est pourquoi cet onglet présente le montant de l'activité déjà alloué au cours des précédentes périodes, le montant total de la valorisation de l'activité depuis le 1^{er} janvier et l'écart entre ces 2 montants (« valorisation de l'activité de la nouvelle période »).

III. Les dotations

1. L'ajustement des bases

Cet onglet concerne l'ensemble des établissements de la région. Il vous permet, par établissement, de renseigner les bases budgétaires 2007, avant intégration des mesures nouvelles et après application de la nouvelle fraction de tarifs (50%). Cet onglet alimente directement les onglets de synthèse « eclatement et actualisation », « etbts hors champs » et « etbts USLD ».

ATTENTION : les bases renseignées ne doivent pas inclure la fongibilité 2007, les transferts avec le médico-social 2007, les transferts opérations sincérité des comptes 2007 et le débasage Ecoles 2007. Ces éléments doivent obligatoirement être saisis en transfert.

2. Les mesures nouvelles

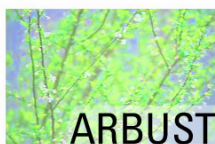
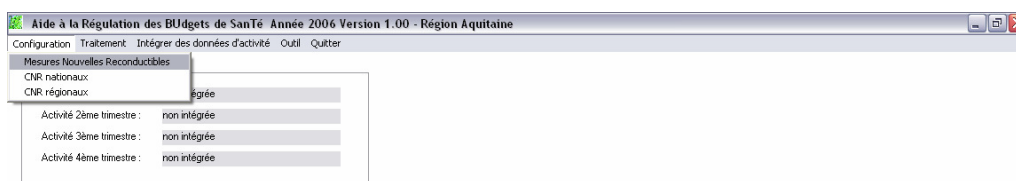
Cette année, que les mesures nouvelles soient allouées de manière reconductible ou non, leur saisie et leur gestion dans ARBUST sont identiques. Comme il existe des onglets « Mesures nouvelles » pour chaque enveloppe TAA, des onglets « CNR » ont été créés par sous-enveloppe.

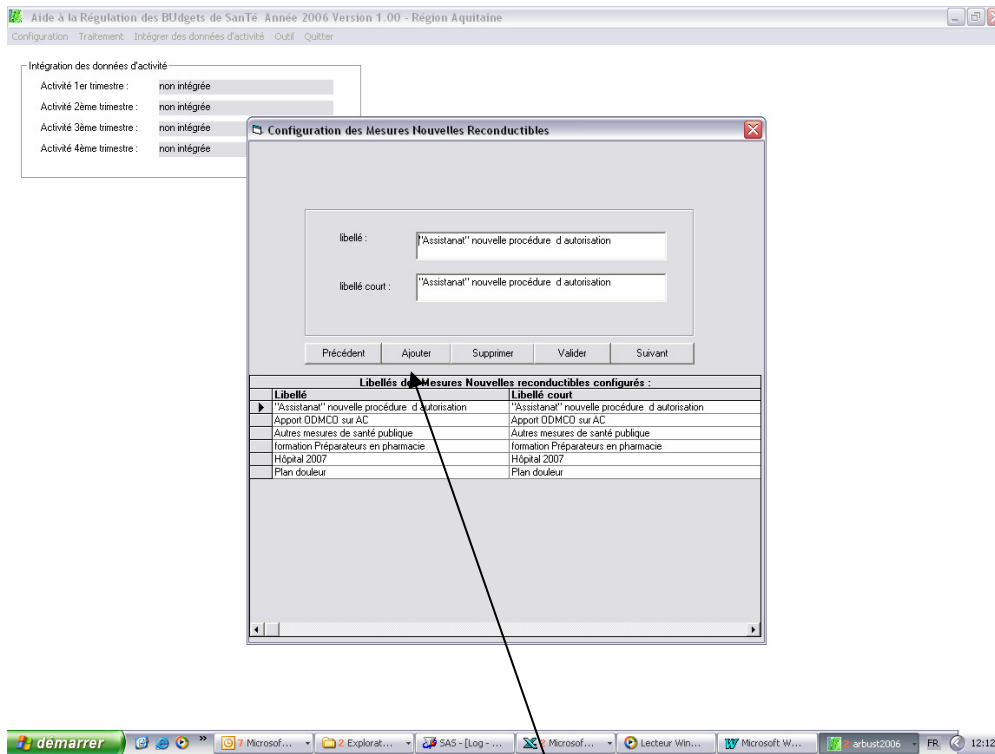
2.1 la configuration des mesures nouvelles

Le menu « Configuration » tel que présent dans ARBUST en 2005 était fastidieux d'utilisation puisqu'il devait être répété pour chaque sous-enveloppe.

Pour l'alléger il est proposé trois sortes de configurations :

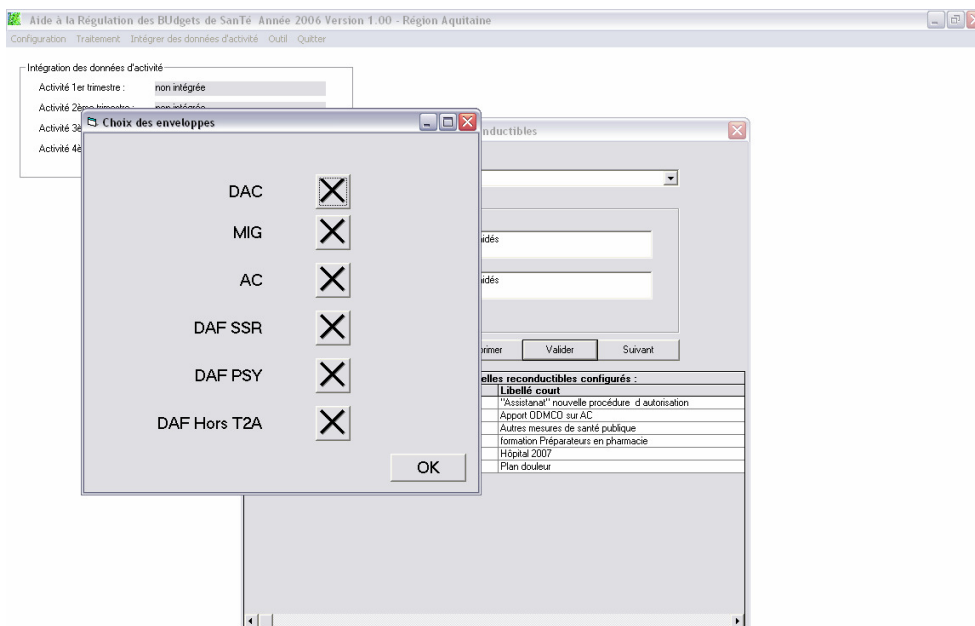
- les mesures nouvelles reconductibles : comme l'année dernière, une liste de libellés est proposée. Par ailleurs, il vous est possible de saisir vos propres libellés.
- les crédits non reconductibles nationaux : une liste de libellés est imposée. Vous ne pouvez pas saisir d'autres libellés.
- les crédits non reconductibles régionaux : vous devez saisir vos propres libellés.





Pour ajouter un libellé, cliquez sur le bouton « Ajoutez »
 Sélectionnez un libellé proposé ou saisissez votre propre libellé.

Pour chacun des trois types de crédits, au moment de la validation du libellé sélectionné ou saisi une fenêtre s'ouvre demandant les enveloppes concernées par cette mesure (DAC, MIG, AC, DAF SSR, DAF PSY, DAF hors TAA). Une fois les enveloppes concernées renseignées, les colonnes adéquates seront créées dans les onglets concernés.



Si cette mesure, concerne l'enveloppe DAC, cliquez sur DAC, ..

ATTENTION : Au moins une des enveloppes doit être sélectionnée, sinon le libellé n'apparaîtra pour aucune sous-enveloppe.

Appuyez sur OK

Appuyez sur le bouton « Validez »

Une fois l'intégralité des mesures nouvelles configurées, vous pouvez fermer le menu configuration en cliquant sur la croix de fermeture de la fenêtre.

Comme l'année précédente, il vous est possible de supprimer un libellé, en utilisant le bouton « supprimer ». Il convient de bien noter que cette action supprime les colonnes dans tous les différents onglets préalablement sélectionnés pour cette mesure. Si des données étaient renseignées dans ces colonnes, elles seront donc supprimées.

2.2 Les mesures nouvelles reconductibles

Une fois les configurations terminées, les colonnes correspondantes seront créées dans les onglets adéquats.

- **Mesures Nouvelles DAC :** Cet onglet permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles ont été affectées à cette sous-enveloppe. Seules les mesures reconductibles doivent être identifiées, l'ensemble des crédits non reconductibles étant traité spécifiquement dans l'outil.
 - 1) Après configuration des mesures nouvelles s'imputant sur cette enveloppe, les nouvelles colonnes sont créées dans cet onglet, vous permettant ainsi d'inscrire les montants alloués à chaque établissement, pour chacune des mesures. L'inscription de ces montants doit se faire par phase budgétaire (5 phases ont été prévues).
 - 2) Le total des montants inscrits par établissement se reporte automatiquement dans l'onglet « éclatement et actualisation ».
- **Mesures Nouvelles SSR :** Cet onglet ne concerne que les établissements soumis à la T2A en 2007. Comme pour les mesures nouvelles accordées sur la DAC, chacune doit être identifiée spécifiquement (libellé et montant). Ces mesures nouvelles (reconductibles) peuvent être réparties entre les différentes périodes (une période correspondant à une circulaire budgétaire). Le principe de reporting est identique à celui des mesures nouvelles DAC. Le total des mesures nouvelles inscrites se reporte automatiquement dans l'onglet « éclatement et actualisation ».
- **Mesures Nouvelles PSY :** Cet onglet ne concerne que les établissements soumis à la T2A en 2007. Comme pour les mesures nouvelles accordées sur la DAC, chacune doit être identifiée spécifiquement (libellé et montant). Ces mesures nouvelles (reconductibles) peuvent être réparties entre les différentes périodes (une période correspondant à une circulaire budgétaire). Le principe de reporting est identique à celui des mesures nouvelles DAC. Le total des mesures nouvelles inscrites se reporte automatiquement dans l'onglet « éclatement et actualisation ».
- **Mesures Nouvelles MIGAC :** Les mesures nouvelles MIGAC doivent être scindées entre les parties MIG et AC.
 - 1) Les mesures nouvelles allouées au titre des MIG correspondent au financement des activités inscrites dans l'arrêté du 5 mars 2006, dont la liste est prédéfinie dans l'outil.
 - 2) Comme pour les autres sous enveloppes, la configuration des mesures nouvelles accordées au titre du financement des missions d'intérêt général doit être opérée.
 - 3) Il vous reste à indiquer, pour chaque établissement, quel montant lui a été alloué au titre de chacune des activités MIG, pour une période donnée.

- 4) La même démarche doit être suivie pour les mesures relatives à la sous-enveloppe AC. Dans 1 premier temps, tous les libellés doivent être identifiés (leur libellé doit être inscrit entièrement). Une fois les colonnes créées, les montants accordés aux établissements doivent être réparties entre les cellules concernées.
 - 5) Le sous-total MIG et le sous-total AC sont automatiquement reportés dans l'onglet « éclatement et actualisation ».
- **Mesures Nouvelles HT2A** : Cet onglet permet d'identifier chacune des mesures nouvelles accordées à chaque établissement non soumis à la T2A en 2007, par période. Comme pour les autres sous-enveloppes, le libellé et le montant de chaque mesure nouvelle doit être identifié spécifiquement. Le total des mesures nouvelles accordées à chaque établissement vient s'implémenter automatiquement dans l'onglet « Etbts hors champ ».
 - **Mesures Nouvelles USLD** : Cet onglet permet d'identifier chacune des mesures nouvelles accordées à chaque établissement USLD émergeant à l'enveloppe sanitaire en 2007, par période. Comme pour les autres sous-enveloppes, le libellé et le montant de chaque mesure nouvelle doivent être identifié spécifiquement. Le total des mesures nouvelles accordées à chaque établissement vient s'implémenter automatiquement dans l'onglet « Etbts USLD ».

2.3 Les mesures nouvelles non reconductibles

Contrairement à l'année précédente, les mesures nouvelles non reconductibles sont gérées comme les mesures nouvelles reconductibles. A chaque fois, sont néanmoins distingués les crédits non reconductibles nationaux des crédits non reconductibles régionaux.

Une fois les configurations terminées, les colonnes correspondantes seront créées dans les onglets adéquats.

- **CNR DAC** : Cet onglet permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles non reconductibles ont été affectées à cette sous-enveloppe. Dans la première partie du tableau, sont présentés les mesures nouvelles correspondant à des CNR nationaux, dans la seconde partie les mesures nouvelles correspondant à des CNR régionaux.
- **CNR MIG** : Cet onglet permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles non reconductibles ont été affectées à cette sous-enveloppe. Dans la première partie du tableau, sont présentés les mesures nouvelles correspondant à des CNR nationaux, dans la seconde partie les mesures nouvelles correspondant à des CNR régionaux.
- **CNR AC** : Cet onglet permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles non reconductibles ont été affectées à cette sous-enveloppe. Dans la première partie du tableau, sont présentés les mesures nouvelles correspondant à des CNR nationaux, dans la seconde partie les mesures nouvelles correspondant à des CNR régionaux.
- **CNR DAF SSR** : Cet onglet ne concerne que les établissements soumis à la T2A en 2007. Il permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles non reconductibles ont été affectées à cette sous-enveloppe. Dans la première partie du tableau, sont présentés les mesures nouvelles correspondant à des CNR nationaux, dans la seconde partie les mesures nouvelles correspondant à des CNR régionaux.
- **CNR DAF PSY** : Cet onglet ne concerne que les établissements soumis à la T2A en 2007. Il permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles non reconductibles ont été affectées à cette sous-enveloppe. Dans la première partie du tableau, sont présentés les mesures nouvelles correspondant à des CNR nationaux, dans la seconde partie les mesures nouvelles correspondant à des CNR régionaux.
- **CNR HT2A** : Cet onglet permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles non reconductibles ont été affectées à cette sous-enveloppe. Dans la première partie du

tableau, sont présentés les mesures nouvelles correspondant à des CNR nationaux, dans la seconde partie les mesures nouvelles correspondant à des CNR régionaux.

- **CNR USLD** : Cet onglet permet d'identifier, par établissement et par période, quelles mesures nouvelles non reconductibles ont été affectées à la sous-enveloppe dotation de soins. Dans la première partie du tableau, sont présentés les mesures nouvelles correspondant à des CNR nationaux, dans la seconde partie les mesures nouvelles correspondant à des CNR régionaux.

Pour chacun des onglets, que ce soit ceux gérant les mesures nouvelles reconductibles ou ceux gérant les CNR, il vous est possible, grâce au filtre présent sur la colonne « phase budgétaire », de sélectionner dans le tableau uniquement la phase budgétaire sur laquelle vous souhaitez travailler.

3. Les transferts

ATTENTION : il convient d'indiquer l'intégralité des transferts dès lors qu'ils ont été notifiés à l'établissement en 2007.

Ils concernent l'ensemble des établissements de la région.

Pour les modalités de saisie des transferts, voir la partie sur les modifications apportées à l'outil, page 3.

4. Les tableaux de synthèse

Trois onglets principaux reprenant les éléments explicités ci dessus permettent le suivi des dotations des établissements :

- Eclatement et actualisation pour les établissements soumis à la tarification à l'activité
 - Etbts hors champ pour les établissements uniquement financés par la DAF
 - Etbts USLD pour les établissements USLD émargeant à l'enveloppe sanitaire
- **Eclatement et Actualisation** : Comme dans les versions précédentes d'ARBUST, ce tableau présente tous les éléments constituant les budgets des établissements soumis à la T2A, et détaillés entre les différents onglets. Toutes les colonnes de cet onglet sont pré-remplies à partir des autres onglets, à l'exception des informations sur les forfaits.

Les colonnes suivantes sont présentées par établissement :

- DAC : montant de la base DAC issu de l'onglet « ajustement des bases »
- mesures nouvelles DAC : montant renseigné dans l'onglet concerné
- CNR DAC : montant renseigné dans l'onglet concerné
- transferts : somme des montants indiqués dans les onglets concernés
- Total DAC : somme de la base DAC, des mesures nouvelles (reconductibles et non reconductibles) accordées et des transferts réalisés sur cette enveloppe, par établissement

- Forfaits annuels Urgence : montant à saisir
- Forfaits Prélèvements d'organes : montant à saisir
- Forfait Greffes : montant à saisir
- Total Forfaits : somme des 3 précédentes colonnes

- MIG : montant issu de l'onglet « ajustement des bases »

- Mesures nouvelles MIG : Montant issu de l'onglet concerné
- CNR MIG : Montant issu de l'onglet concerné
- Total MIG : somme des 3 précédentes colonnes
- AC : montant issu de l'onglet « ajustement des bases »
- Mesures nouvelles AC : Montant issu de l'onglet concerné
- CNR AC : Montant issu de l'onglet concerné
- Total AC : somme des 3 précédentes colonnes
- MIGAC : somme des bases MIC et AC
- Mesures nouvelles MIGAC : somme des mesures reconductibles accordées au titre des MIG et des AC
- CNR MIGAC : somme des mesures non reconductibles accordées au titre des MIG et des AC
- Transferts : somme des montants indiqués dans les onglets concernés
- total MIGAC : somme de la base, des mesures nouvelles (reconductibles et non reconductibles) et des transferts accordés sur l'enveloppe MIGAC, pour chaque établissement

- SSR : montant issu de l'onglet « ajustement des bases »
- Mesures nouvelles SSR : Montant issu de l'onglet concerné
- CNR SSR : Montant issu de l'onglet concerné
- transferts : somme des montants indiqués dans les onglets concernés
- total : somme de la base, des mesures nouvelles (reconductibles et non reconductibles) et des transferts accordés sur l'enveloppe SSR
- PSY : montant issu de l'onglet « ajustement des bases »
- Mesures nouvelles PSY : Montant issu de l'onglet concerné
- CNR PSY : Montant issu de l'onglet concerné
- transferts : somme des montants indiqués dans les onglets concernés
- total : somme de la base, des mesures nouvelles (reconductibles et non reconductibles) et des transferts accordés sur l'enveloppe psychiatrie
- DAF : somme des montants inscrits au titre des bases SSR et psychiatrie
- Mesures nouvelles DAF : somme des montants inscrits au titre des mesures nouvelles accordées en SSR et psychiatrie
- CNR DAF : somme des montants inscrits au titre des mesures nouvelles accordées en SSR et psychiatrie
- Transferts : somme des montants inscrits au titre des transferts concernant le SSR et la psychiatrie
- total : sommes des dotations SSR et psychiatrie

- total hors crédits non reconductibles : somme des dotations DAC, MIGAC et DAF hors crédits non reconductibles
- Total y compris crédits non reconductibles : somme des dotations DAC, DAF et MIGAC après intégration des crédits non reconductibles

➤ **Etbts hors champ** : Cet onglet regroupe l'ensemble des informations relatives à la dotation des établissements non soumis à la T2A en 2007 (établissements SSR, psychiatriques et les hôpitaux locaux).

- 1) Les premières colonnes (« dotation budgétaire ») s'alimentent directement à partir des informations inscrites dans les autres onglets de cet outil.
- 2) Les colonnes suivantes (« MCO y compris HAD », « SSR » et « PSY ») doivent être renseignées directement, en répartissant, entre ces activités, les montants inscrits dans les 3 colonnes précédentes (« base », « mesures nouvelles », « CNR » et transferts) relatifs à la

« dotation budgétaire »). Cette répartition permet, tant au niveau régional que national, d'avoir une visibilité quant à la répartition des dotations entre les activités SSR et psychiatrie, notamment

- 3) Colonne : « total hors crédits non reconductibles » : cette colonne calcule la somme des montants inscrits dans les 3 premières colonnes (« base », « mesures nouvelles », et « transferts »)
- 4) Colonne : « total y compris crédits non reconductibles » : cette colonne calcule la somme des montants inscrits dans les 4 premières colonnes (« base », « mesures nouvelles », « CNR » et « transferts »)

➤ **Etbts USLD:** Cet onglet regroupe l'ensemble des informations relatives à la dotation de soins des établissements USLD

- 1) Base : s'alimente à partir de l'onglet « ajustement des bases »
- 2) mesures nouvelles : s'alimente à partir de l'onglet MN USLD
- 3) CNR : s'alimente à partir de l'onglet CNR USLD
- 4) Transferts : s'alimente à partir des éléments saisis sur les transferts
- 5) Colonne : « total hors crédits non reconductibles » : cette colonne calcule la somme des montants inscrits dans les 3 premières colonnes (« base », « mesures nouvelles », et « transferts »)
- 6) Colonne : « total y compris crédits non reconductibles » : cette colonne calcule la somme des montants inscrits dans les 4 premières colonnes (« base », « mesures nouvelles », « CNR » et « transferts »)

IV. Les fiches de synthèse

Pour faciliter la lecture des différentes informations saisies dans ARBUST, trois fiches ont été créées.

1. Fiche de synthèse bilan de campagne

Cette fiche permet de réaliser une comparaison, de façon globale, entre les éléments issus des circulaires budgétaires et les informations saisies dans l'outil.

Pour chaque renvoi des bases à la DHOS et à l'ATIH, vous devez obligatoirement catégoriser l'écart constaté selon les items suivants :

- sur ou sous consommation globale
- MIGAC privées
- Transferts

Dans le cas, il reste un reliquat non expliqué, il vous est demandé dans le mail de renvoi de le signaler et de justifier ce reliquat.

2. Fiche de synthèse établissement

L'onglet « fiche » présente pour un établissement choisi les éléments d'informations suivants :

- les ressources liées à l'activité : pour chaque trimestre de l'année 2007 est présenté le montant alloué dans le cadre de la valorisation de l'activité, des médicaments facturables en sus des GHS, des DMI facturables en sus des GHS. La colonne total donne le montant global des ressources

- les ressources liées à l'activité : pour chaque trimestre de l'année 2007 est présenté le montant alloué dans le cadre de la valorisation de l'activité, des médicaments facturables en sus des GHS, des DMI facturables en sus des GHS. La colonne total donne le montant global des ressources alloués à l'établissement pour l'activité. Pour remplir ce tableau, les données d'activité doivent impérativement être importées préalablement.
- Les forfaits : allocations budgétaires pour les forfaits annuels
- Les dotations : pour chaque enveloppe TAA sont présentés la base, les mesures nouvelles reconductibles allouées par phase budgétaire, les mesures nouvelles non reconductibles allouées par phase budgétaire, le total des dotations. Une ligne a été rajoutée pour la dotation de soins compte tenu de la présence des établissements USLD dans l'outil
- Les transferts : récapitule les transferts saisis
- Total des ressources consommées par la région

V. Installation d'ARBUST

1. Environnement requis

Cette version V1.0 d'ARBUST 2007 doit être installée sur une machine sur laquelle la version V0 d'ARBUST a déjà été installée et est en état de fonctionnement. En effet, ARBUST 2007 V1.0 nécessite un environnement d'exécution sans lequel il ne peut pas marcher, et que seule la version initiale d'ARBUST déploie sur la machine cible.

Pour installer ARBUST 2007 V1.0, deux cas peuvent donc se produire :

- Soit ARBUST V0 est déjà installé sur la machine cible et fonctionne normalement, dans ce cas l'installation de ARBUST 2007 V1.0 suffit.
- Soit ARBUST V0 n'est pas installé, dans ce cas il faut le faire avant d'installer ARBUST 2007 V1.0 et s'assurer de son bon fonctionnement. Si des problèmes persistent pour faire fonctionner ARBUST V0, veuillez consulter le paragraphe suivant.

Résolution des problèmes rencontrés lors de l'installation de la version initiale V0 d'ARBUST :

Nous vous rappelons que pour faire fonctionner ARBUST, le logiciel Microsoft Excel doit être préalablement installé (version 97 ou supérieure). Suivant le système d'exploitation de la machine cible, il faut également installer les composants suivants :

- Sous Windows 98, le "moteur Microsoft Jet" dont le programme d'installation est situé dans le répertoire d'installation de ARBUST V0 (par défaut c'est : c:\Program Files\Arbust) et dont le fichier s'appelle "Jet40SP7_9xNT.exe".
- Dans tous les cas, il faut s'assurer que le composant "VBA pour application", également appelé "composant VBA" est installé sur la machine cible. Ce composant peut être sélectionné lors de l'installation de la suite logiciels "Microsoft Office" (97 ou supérieure).

2. Lancement du programme d'installation d'ARBUST 2007 V1.0

1. Télécharger le fichier 'installARBUST2007.exe'
2. Exécuter le programme 'installARBUST2007.exe'
3. Cliquer sur le bouton [Décompresser]
4. Se rendre dans le dossier d'extraction. Par défaut, c'est : 'C:\temp\installArbust2007V1'
5. Exécuter le fichier 'SETUP.EXE' pour lancer le programme d'installation.

6. Répondre aux différentes options proposées (choix du répertoire d'installation, nom du dossier dans le menu Démarrer)
7. A la fin de l'installation, cliquer sur le bouton "Terminer".
8. Pour lancer ARBUST 2007 V1, aller dans le menu Démarrer->Programmes", dossier ARBUST2007, et cliquer sur "ARBUST2007".

REMARQUE:

Sur certaines machines les fichiers auto extractibles ne fonctionnent pas, vous devrez procéder de la manière suivante :

1. Télécharger le fichier 'installARBUST2007.zip'
2. Décompresser le contenu de ce fichier (avec un logiciel de décompression) dans un dossier temporaire, par exemple 'C:\temp\installArbust2007V1'
3. Se rendre dans le dossier 'C:\temp\installArbust2007V1'
4. Exécuter le fichier 'SETUP.EXE'
5. Répondre aux différentes options proposées (choix du répertoire d'installation, nom du dossier dans le menu Démarrer)
6. A la fin de l'installation, cliquer sur le bouton "Terminer".
7. Pour lancer ARBUST 2007 V1, aller dans le menu Démarrer->Programmes", dossier ARBUST2007, et cliquer sur "ARBUST2007".

Au premier lancement d'ARBUST, il vous est demandé de sélectionner votre région définitivement.

PRECISION SUR LES DONNEES A RENVOYER

Le fichier à renvoyer à l'ATIH est le fichier "arbust2007.mdb" se trouvant dans le répertoire d'installation d'ARBUST 2007. Afin que ce fichier ne soit pas filtré par les messageries, il est préférable de le compresser avant de l'envoyer. Pour cela vous disposez dans le menu outil d'ARBUST, l'option "Compresser la base pour l'envoi" qui compresses pour vous le fichier arbust2007.mdb et le renomme en "arbust2007_compresse_C0.zip". Il suffit ensuite d'envoyer ce dernier.

Note : le chiffre 0 dans "arbust2007_compresse_C0.zip" situé après le 'C' est susceptible de changer en fonction de la version du logiciel.

* * * * *